

ÉLIGIBLE AU CPF
R486A **RS5084** et R486B **RS5082**

►►► PUBLIC

Toute personne amenée à conduire ou à surveiller une plate-forme élévatrice mobile de personnel.

►►► ACCESSIBILITÉ

L'équipe d'ARTEK a suivi une formation de sensibilisation sur les questions d'accueil des personnes en situation de handicap. Une référente handicap est nommée au sein de notre organisme de formation : Agathe CORMIER est votre contact privilégié afin d'échanger sur votre besoin. Notre démarche est disponible sur la page [accessibilité](#) de notre site internet.

►►► PRÉREQUIS

Maîtriser, comprendre, lire et écrire la langue Française

OBJECTIFS

- Connaître les règles de conduite et de sécurité relatives aux élévateurs de personnel à nacelle conformément à l'article R 4323-55 du Code de Travail.
- Pouvoir obtenir le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES) aux élévateurs de personnel à nacelle afin de recevoir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur, (ARTR 5323-56 du Code du travail) conformément à l'arrêté du 02 décembre 1998 et à la recommandation R 486 de la CNAM.

►►► CONTENU

THÉORIE

- Les obligations des constructeurs
- Les obligations des employeurs et les responsabilités des constructeurs CIVILE/PENALE
- Les catégories de machine
- Les avantages et inconvénients de chaque catégorie
- Les différents organes d'une PEMP
- Les éléments d'adéquation
- Les règles de stabilités et de mise en œuvre
- Distance avec les câbles électriques
- Les règles de conduite et de stationnement
- Les organes de sécurités et de vérifications à effectuer
- Procédures de secours
- Les risques liés à l'utilisation d'une PEMP
- Utilisation des EPI

PRATIQUE

- Prise en poste sur l'appareil
- Vérification des sécurités
- Stabilisation (nacelle de catégorie 1A-1B)
- Manœuvre en mode translation (nacelle 3A-3B)
- Procédure de sauvegarde
- Fin de poste
- Opération de maintenance de son ressort

ÉLIGIBLE AU CPF
R486A **RS5084** et R486B **RS5082**

➤➤➤ MÉTHODES MOBILISÉES

• Moyens pédagogiques

- Séances de formation en salle, dossier technique remis aux stagiaires
- Etudes de cas concrets, exposés théoriques
- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Organisation par ateliers pédagogiques

Afin que l'apprenant soit acteur de la séance de formation, nous alternons apports théoriques, exercices concrets, temps d'échange, études de cas et mises en situation. Cette méthode active permet une appropriation et une mémorisation rapide des thèmes par les stagiaires.

Notez que :

- Nous prenons en compte les connaissances préexistantes de chaque stagiaire (test en début de formation) ;
- Nous nous engageons à ce qu'aucune question ne reste sans réponse.
- Films, supports écrits remis aux stagiaires, matériels adaptés, présentation des sites Internet en lien avec la formation suivie contribuent à une action pédagogique complète.

Quel est notre objectif prioritaire à l'issue de la formation ? Que chaque participant devienne autonome dans ses recherches liées à ses obligations réglementaires, et plus largement UN ACTEUR ENGAGÉ ET RECONNU dans la prévention des risques professionnels.

• Moyens d'encadrement

- Formateurs qualifiés suivant disponibilités
- Testeur suivant disponibilités, appartenant à un organisme certifié CACES

• Moyens et organisation matériels

Salles de formations équipées

- Vidéoprojecteur
- Diaporama
- Equipement de Protection Individuel (EPI)
- Terrain ou aire d'évolution
- Sols différents (goudron, ciment, dégradé)
- 2 Plate-formes élévatrices de personnel CAT A
- 2 Plate-formes élévatrices de personnel CAT B

➤➤➤ MODALITÉS D'ÉVALUATION / VALIDATION

• Évaluation

- Mise en situation pour évaluer les acquis en cours de formation
- Questionnaire à choix multiples (QCM) (réussite à 70 % minimum)
- Examen pratique de manipulation d'une PEMP (réussite à 70 % minimum)
- Maximum 6 UT de tests pratiques par jour d'évaluation et par testeur

• Suivi

- Attestation de présence individuelle
- Délivrance du CACES R486 CAT A et B

ÉLIGIBLE AU CPF
R486A **RS5084** et R486B **RS5082**

• **DURÉE DE LA FORMATION**

4 jours (28 heures)

• **COÛT PÉDAGOGIQUE**

Coût individuel : mentionné sur notre [site internet](#)

Coût en entreprise (intra) : nous consulter

• **DÉLAIS & MODALITÉS D'ACCÈS**

- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, Pôle Emploi, employeur). Nous consulter pour plus de précisions.

Inscription sur **site internet** / par **téléphone** / par mail à l'**adresse générique** : contact@artek-formations.fr / via **Mon compte Formation** pour les formations éligibles / via **Pôle Emploi** sous réserve d'acceptation du financement demandé